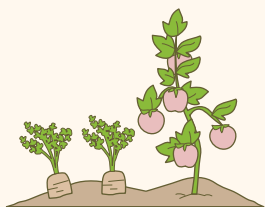


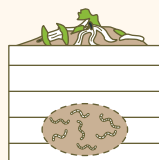
L'AIRE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ



Obtenir du compost
pour ses fleurs / son jardin



Un cercle vertueux
qui permet de réduire le volume
des ordures ménagères de 40%



Instaurer des moments conviviaux entre voisins
en faisant des restitutions de compost, des cafés compost
ou tout simplement en allant déposer ses biodéchets
au composteur partagé



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MONT SAINT-MICHEL
NORMANDIE

VOUS ÊTES PARTANT(E)S ?

DÉMARCHES À SUIVRE

- 1- **Prendre contact**, par mail, par téléphone avec l'équipe compostage du service déchets de la communauté d'agglomération
- 2- **Étude du projet** (recherche de référent.e.s de sites et d'un lieu pour accueillir l'aire de compostage)
- 3- **Validation** en assemblée générale du syndicat de copropriété ou de la collectivité suivant le lieu d'emplacement de l'aire de compostage partagé
- 4- **Installation et suivi** avec un(e) maître composteur du service déchets
- 5- **Fonctionnement en autonomie** du site grâce aux référent(e)s

RÔLE DES RÉFÉRENT(E)S DE SITE



Mélanger le composteur
(un brass compost vous sera fourni)



Contrôler la qualité des apports
déposés et faire remonter les
informations au service déchets



Sensibiliser les utilisateurs aux
bonnes pratiques pour composter



Organiser des moments conviviaux
autour du compostage



Une question? Contactez le service déchets

au 02 33 68 68 96 ou 07 64 18 06 37

compostage@msm-normandie.fr

Suivez l'actualité du service déchets sur la page

 Service déchets Mont Saint-Michel - Normandie

